

BUREAU DU CLIS

REUNION DU 19 novembre 2001-COMPTE-RENDU

Etaient présents :

- M. Bernard FITOUSSI, Préfet de la Meuse,
- M. Jean-Paul LHERITIER, Chambre des Métiers de la Meuse,
- M. François DOSE, Député de la Meuse,
- M. Antoine ALLEMEERSCH, conseiller général de la Haute-Marne,
- Mme Sylvie MALFAIT-BENNI, conseillère générale de la Meuse,
- M. Jacky BOUSSEL, maire d'Echenay,
- M. Gilles LAVOCAT, maire de Poissons,
- M. Robert FERNBACH, maire d'Houdelaincourt,
- M. Claude COLLIN, CEDRA,
- M. Jean-Marc FLEURY, AEMHM,
- M. Jean FRANVILLE, CDR 55
- M. Pascal WOJCIK, CFDT Meuse,
- M. Alain THIZON, DRIRE Champagne-Ardenne,
- M. Jack-Pierre PIGUET, directeur du laboratoire ANDRA,
- M. Benoît JAQUET, CLIS,
- M. Jérôme STERPENICH, CLIS,
- Mlle Sandrine SOEHNLEN, CLIS,

Etaient invités :

- M. Bernard FERY, coordonnateur « Grands Chantiers »,
- M. Jacques DELAY, ANDRA,

Etaient excusés :

- M. Jean-Paul GEOFFROY, Préfet de la Haute-Marne,
- M. Jean-Marcel LAMBINON, Président de la CCI de la Haute-Marne,
- M. Gérard ANTOINE, maire de Bure,
- M. Jean MALOLEPSZY, CGC,

1) Approbation du compte-rendu du bureau du 24 septembre 2001.

M. COLLIN rappelle qu'il ne souhaite pas être associé à la définition du projet de bâtiment d'accueil du public (BAP) de l'ANDRA et qu'il n'est pas d'accord avec le fait que le CLIS y soit présent.

Concernant le BAP, M. FERNBACH a visité le site avec M. LAVOCAT. Il indique qu'une salle de réunion et des espaces d'affichage seront ouverts à d'autres organismes que l'ANDRA. Le CLIS pourrait éventuellement, compte tenu du passage attendu, se faire connaître.

M. LHERITIER estime qu'il est préférable d'attendre la mise en œuvre de la campagne de notoriété du CLIS pour éviter tout problème de confusion entre l'information donnée par le CLIS et celle de l'ANDRA. M. FRANVILLE propose également qu'il y ait sur le site internet de l'ANDRA un lien avec le site du CLIS.

Il est décidé d'attendre les effets de la campagne de communication avant de décider de la présence ou non du CLIS dans le BAP, mais M. le Préfet demande à l'ANDRA de tenir en tout état de cause à la disposition du CLIS un espace d'information.

2) Proposition de motion de M. FRANVILLE.

M. le Préfet tient à faire deux remarques préliminaires : d'une part, l'adoption de motion par le CLIS n'est pas expressément prévue par les textes, il s'agit donc d'une pratique ; d'autre part, le premier point de la motion (sur le fait que le Parlement ne pourra pas prendre de décision en 2006) se rapporte à une compétence du Parlement. Même si, comme le souligne M. FRANVILLE, toute assemblée a le droit d'émettre des vœux sans valeur décisive, ces vœux doivent cependant rester dans le champ de la compétence juridique de l'assemblée considérée.

Après un premier tour de table, M. le Préfet constate que les membres du bureau ne souhaitent ni rejeter cette motion, ni l'adopter sans amendement. Il propose de désigner des rapporteurs chargés de rédiger une motion qui fera état des interrogations des membres du CLIS (les informations disponibles en 2006 seront-elles suffisantes pour que le Parlement se prononce, existence d'un second laboratoire, extension du périmètre de recherche géologique, utilisation de sources radioactives après avis du secrétaire scientifique du CLIS).

M. FRANVILLE précise que les trois vœux émis dans la motion ne sont que des conclusions tirées de déclarations officielles, et qu'il s'agit, pour le premier vœu, de donner un avis sur les conditions dans lesquelles le Parlement sera saisi, et non d'empiéter sur ses compétences. Il ajoute que le second laboratoire ne doit pas être évoqué : l'association qu'il représente étant opposée au stockage, elle est également opposée aux laboratoires qui s'inscrivent dans cette perspective.

M. ALLEMEERSCH indique qu'il s'abstiendra de voter une telle motion. Il rappelle que les élus se sont prononcés pour un laboratoire et non pour un centre de stockage et que parler de stockage aujourd'hui ne sert qu'à fausser le débat. M. COLLIN estime que le débat a justement évolué, qu'il n'est plus au stade de la polémique, mais de l'analyse et des propositions, mais qu'il reste utile de dire que l'objet du laboratoire est de qualifier un site potentiel de stockage.

Pour M. DOSE, le texte de la motion n'est pas choquant : il semble bien que les éléments ne seront pas réunis en 2006 pour prendre une position sur le stockage, en raison principalement de l'absence d'un second laboratoire (mais la date de 2006 doit être maintenue pour un rapport d'étape), et que l'extension de la zone de recherche géologique est nécessaire.

Le bureau décide de constituer une commission composée de Mme MALFAIT-BENNI et de MM. FRANVILLE et WOJCIK, chargée de rédiger un texte synthétique sur les interrogations des membres du CLIS. Cette commission se réunira le vendredi 14 décembre.

3) Programme expérimental de l'ANDRA.

M. PIGUET rappelle les missions de l'ANDRA, qui sont dans un premier temps d'identifier des phénomènes et d'observer des propriétés, puis d'en déduire un modèle de comportement de la roche, et enfin d'élaborer un concept de stockage (avant-projet) et d'en vérifier la sûreté. Il n'est pas question aujourd'hui de proposer un projet détaillé de stockage.

Pour procéder aux premières observations, l'ANDRA mettra en œuvre sept grandes expérimentations : suivi du creusement (connaissance géologique), réponse de la roche au creusement des puits et des galeries, réponse aux sollicitations thermiques, perméabilité, caractérisation géomécanique et réponse hydromécanique. Les connaissances acquises au Mont Terri et à Mol serviront uniquement pour la définition de la méthodologie.

En réponse à M. COLLIN, M. PIGUET indique que les interprétations dans l'espace des résultats obtenus devraient être relativement fiables, compte tenu de la régularité, observée jusqu'à maintenant, de la couche d'argile.

Suite à une observation de M. WOJCIK, M. PIGUET rappelle que les résultats scientifiques seront vérifiés par la CNE puis intégrés dans une analyse de sûreté, et que la DSIN vérifiera l'adéquation de cette analyse avec la réglementation (règle fondamentale de sûreté) et les contraintes existantes.

Une discussion plus approfondie sur le programme expérimental de l'ANDRA aura lieu lors du prochain bureau. M. DOSE demande à M. PIGUET de dire à cette occasion en quoi le programme serait différent si l'ANDRA devait étudier un stockage irréversible.

4) Demande d'audition de MM. MOUROT et MULLER.

Par courrier, M. DOSE demande à ce que le CLIS auditionne MM. MOUROT et MULLER, sur les questions de sismicité (pour lesquelles l'IPSN a déjà été saisi).

Après discussion, le bureau décide de demander à MM. MOUROT et MULLER de faire parvenir un document écrit et de venir le présenter lors de la réunion du 21 janvier, en présence d'un représentant de l'IPSN (qui pourrait également donner des informations sur la méthode de sismique 3D), et après examen du secrétaire scientifique du CLIS.

5) Questions diverses.

- M. STERPENICH présente le programme de formation, complété éventuellement par l'ajout de deux modules portant sur la géomécanique et sur la géochimie (interactions eau-roche). M. le Préfet indique que WISE-Paris a fait parvenir une proposition de formation complémentaire. L'ensemble de ces documents sont joints au compte-rendu.

- M. le Préfet fait le point sur le projet COWAM et l'organisation du séminaire à Bar le Duc, du 28 février au 2 mars 2002. Une réunion de préparation aura lieu le vendredi 7 décembre, en présence de MM. FLEURY et HERGOTT (CCI Haute-Marne).

- M. COLLIN fait part de questions qu'il a posées à l'ANDRA, relatives au bilan du suivi de l'environnement. Son courrier et la réponse de l'ANDRA seront joints au compte-rendu.

- M. LHERITIER rappelle que le CLIS a été destinataire du rapport d'activités du GIP Haute-Marne, mais qu'aucun document n'a été transmis par le GIP Objectif Meuse.

6) Date du prochain bureau.

La prochaine réunion du bureau est fixée au lundi 17 décembre 2001, à 18h00, à la Préfecture (salle Maginot). L'ordre du jour comportera notamment une discussion sur le programme expérimental de l'ANDRA et une intervention sur la présence d'eau dans les puits d'accès au laboratoire en cours de creusement.

Un autre bureau est prévu le lundi 21 janvier 2002 à 18h00, à la Préfecture (un buffet sera organisé), à l'occasion duquel MM. MOUROT et MULLER seront auditionnés, en présence d'un représentant de l'IPSN.

Enfin, la prochaine réunion plénière du CLIS se déroulera le vendredi 25 janvier 2002, à 16h30, à la Préfecture (salle Poincaré). Elle portera sur le bilan annuel des activités de l'ANDRA, et sur l'adoption du programme 2002 du CLIS et du budget correspondant.